

LE BULLAIRE DE L'ABBAYE SAINT-MARTIN-DES-GLANDIÈRES A LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD (1163-1756)

Les relations que la Cour Pontificale a entretenues au cours des siècles avec le clergé et les maisons religieuses de la Lorraine n'ont pas manqué d'intéresser les historiens du pays. Sur ce point se sont signalés spécialement G. Wolfram, W. Wiegand et Heinrich Volbert Sauerland. Leurs travaux ont enrichi notamment le *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde* qui, à la période française prendra le titre d'*Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*. Dans l'ordre chronologique interviennent les publications de Wolfram : *Regesten der im Bezirks - und Hospitalarchiv zu Metz befindlichen Papsturkunden* (*Jahrbuch* 1, 1888-1889) 191-214; de Wiegand, *Vatikanische Regesten zur Geschichte der Metzzer Kirche* (ibid. 4, 1892, 146-64, 214-31; 5, 1893, 139-56); de Sauerland, *Vatikanische Regesten zur Geschichte Deutsch-Lothringens* (ibid. 10, 1898, 195-235); de Wolfram, *Ungedruckte Papsturkunden der Metzzer Archive* (ibid. 15, 1903, 278-323). Sauerland a publié dans la suite deux volumes de *Quellen zur Lothringischen Geschichte. Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, Metz 1901 et 1905.

Les monastères des vieux Ordres et les couvents des familles religieuses tiennent dans ces recueils de sources une place assez importante. Mais personne n'a eu l'idée de reconstituer le bullaire de telle maison en particulier. Les fêtes en préparation pour le 14^e centenaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin-des-Glandières à Longeville-lès-Saint-Avold nous ont paru une excellente occasion pour une tentative de ce genre.

Le travail de recherches que nous n'avions pas l'intention d'étendre hors de la ville de Metz nous a été facilité grâce à un vaste dossier documentaire compilé patiemment dans l'ancienne abbaye, devenue couvent franciscain en 1905, par un prêtre du diocèse de Metz, l'abbé Léon Kessler, qui y vécut les dernières années de sa vie († en 1933). Il s'agit d'un ensemble de 17 cahiers d'écoliers reliés en deux tomes respectivement de 612 et de 390 pages, dont des blanches⁽¹⁾, conservés actuellement aux archives du couvent franciscain de Metz, 17, rue Marchant, fonds ancien. Les textes sont de tout genre : mémoires, correspondance, listes et actes des Chapitres, testaments, donations, contrats, états des propriétés, comptes, etc. Ils sont transcrits sans ordre ni logique ni chronologique, un fatras à décourager le chercheur; l'écriture heureusement est très lisible. Les bulles pontificales signalées ou copiées ça et là, souvent sans références précises et sans notes explicatives, réclament évidemment un sérieux contrôle.

1) Nous avons numéroté les pages au crayon dans le bas du recto de façon à retrouver les documents dans les cahiers qui ont chacun leur numérotation particulière; nous évitons ainsi les références à la fois au tome, au cahier et aux pages de ce dernier.

Des recherches aux Archives Départementales de la Moselle dans la série H et dans les recueils imprimés nous ont permis de les retrouver quasi toutes, non pas dans les originaux, mais dans des copies anciennes soit dans le cartulaire de l'abbaye, soit des pièces isolées dûment collationnées ou authentifiées.

L'extension et l'apport du dossier - La reconstitution d'un bullaire complet, évidemment illusoire pour une période de 1400 ans, si la date d'implantation des premiers moines est bien de 587, aurait imposé des recherches bien plus vastes, aux Archives Vaticanes et dans les fonds provenant des monastères en relation avec la communauté de Longeville, comme la maison voisine de Gorze et celles de la fédération de Saint-Vanne à laquelle Saint-Martin-des-Glandières a été rattachée en 1606.

Mais la trentaine de pièces que nous présentons ci-dessous encouragera peut-être les spécialistes de l'histoire bénédictine à reprendre les recherches et à les étendre hors du territoire lorrain. Nous classons les bulles dans l'ordre strictement chronologique de 1163 à 1756 et n'en donnerons que l'analyse avec les annotations utiles et les références précises pour qui voudrait éventuellement publier les inédits.

L'apport historique du dossier est celui des bullaires habituels, recueils qui enregistrent les recours à la Cour Pontificale et les interventions de celle-ci dans les affaires de sa compétence. La plupart des pièces se rapportent aux possessions de l'abbaye qui détenait un vaste ensemble de terres jusqu'au diocèse de Worms; les droits des moines y sont légalement et officiellement reconnus. Les privilèges et les immunités sont également confirmés du fait que le monastère et son église étaient placés sous la protection du Saint-Siège. Les moines eurent le droit d'accepter et de retenir des héritages au profit de la maison. De larges indulgences récompensaient les bienfaiteurs qui contribuaient aux frais d'entretien, de restauration ou d'embellissement de l'édifice. Dans d'autres pièces le Pape nomme le nouvel abbé, confirme ou annule son élection selon le cas, lui adjoint au besoin un coadjuteur, lui concède le privilège épiscopal de l'anneau, de la mitre et de la crosse lors des cérémonies liturgiques à certaines conditions. Des clercs en bonnes relations avec les moines obtiennent des bénéfices avec ou sans charge d'âmes. L'agrégation à la fédération de Saint-Vanne fut pleinement approuvée. Des laïques qui se permirent de séquestrer des membres de la famille religieuse eurent l'ordre de les relâcher immédiatement sous peine de censures sévères. La pièce la plus récente rapporte la nomination d'un abbé commendataire.

1. - Crémone, 1163. - Victor IV, antipape⁽²⁾, confirme à Folmar, abbé de Saint-Martin-des-Glandières, et à ses successeurs, des donations de terre, celles spécialement de Marcourt, Many et Arriance. - *Incipit Apostolicae Sedis consuetudo deposcit.*

2) Ottaviano da Monticello, né à Rome v. 1095, cardinal en 1138, élu Pape contre Alexandre III à Rome, le 7 septembre 1159, mort à Lucca le 20 avril 1164.

Texte dans le cartulaire de l'abbaye⁽³⁾, Metz, Archives Départementales, série H 1028, p. 7-8, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 2 v° - 3 r°, sous le titre *Privilegium Victoris Papae quarti de ecclesia de Merecha et decimatione eiusdem*; édité par WOLFRAM, *Ungedruckte Papsturkunden*, dans *Jahrbuch* 15 (1903) p. 288-9, n° 6, par Hermann MEINERT, *Papsturkunden in Frankreich. 1. Champagne und Lothringen*, Berlin, 1932, p. 346-347 et récemment d'après l'original conservé aux Archives municipales de Metz, collection de Salis, par H. TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel de l'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold au Moyen Age*, dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 87 (1977) p. 89-90⁽⁴⁾.

2. - Frascati, 15 novembre 1180. - Alexandre III confirme les possessions de l'abbaye dans l'ordre de la charte de l'évêque de Metz, Étienne de Bar⁽⁵⁾, de 1121. - Inc. *Monet nos Apostolicae Sedis*.

Texte dans le cartulaire, A.D. Mos. H 1028, p. 236-40, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 64 v° - 66 r°, sous le titre *Privilegium Alexandri III de ecclesiis, decimis et omnibus bonis nostris*. Dans le carton H 1032 on trouvera six copies de la bulle, de mains diverses, l'une datée par notaire du 31 janvier 1605. Texte édité par WOLFRAM dans *Jahrbuch* 15 (1903) p. 306-10 et H. MEINERT, *Papsturkunden in Frankreich. 1. Champagne und Lothringen*, p. 332-333 (extrait). Voir aussi Tribout de Morembert, *Le temporel*, p. 75.

3. - Rome, Latran, 31 mars 1197. - Sur présentation de l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières Célestin III confirme au prêtre Ebroïn le bénéfice de l'église Saint-Pierre d'Ensheim. - Inc. *Iustis petentium desideriis*.

Texte dans le cartulaire, A.D. Mos. H 1028, p. 50-1, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 11 r°, sous le titre *Privilegium Coelestini Papae de ecclesia in Onesheim*⁽⁶⁾, édité (extrait) par H. MEINERT, *Papsturkunden in Frankreich. 1. Champagne und Lothringen*, p. 418.

4. - Rome, Latran, 25 mai 1211. - Sur requête de l'abbé⁽⁷⁾ et des moines de Saint-Martin-des-Glandières Innocent III prend sous sa protection l'abbaye, l'église abbatiale et les possessions acquises dont la liste a été établie par l'évêque de Metz Bertram⁽⁸⁾. - Inc. *Cum a nobis petitur*.

3) Le cartulaire de Metz est une copie du ms. de Paris, Bibliothèque Nationale, latin 10030; volume relié en cuir brun, de 280 x 205 mm, 404 p. dont des blanches. Il porte comme titre *Privilegia, Litterae et Instrumenta monasterii Santi Martini Glanderiensis ex antiquo chartulario descripta*.

4) Il s'agit d'une donation du comte Odoacre; texte dans H. TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel de l'abbaye de Longeville-lès-Saint-Avold au Moyen Age*, dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* 87 (1977) p. 90-1, n° 3.

5) Fils de Thierry, comte de Bar, évêque de Metz en 1122, cardinal du titre de Sainte-Marie in Cosmedin en 1224, mort à Metz le 30 décembre 1162; H. TRIBOUT DE MOREMBERT, *Les évêques de Metz. Armorial et Bio-bibliographie*, dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine* 61 (1961) 61.

6) Voir TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel*, p. 85.

7) Sur la liste publiée par R. DUPRIEZ, *Les abbés réguliers du monastère de Longeville-lès-Saint-Avold*, Metz 1877, p. 5, figure en 1211 Vauthier (Vautier, Gautier).

8) Évêque de Metz en janvier 1180; mort le 6 avril 1212; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Les évêques de Metz*, p. 62. La liste des possessions reproduit celle d'Étienne de Bar de 1121 et la complète avec les nouvelles acquisitions; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel*, p. 75.

Texte dans le cartulaire, A.D. Mos. H 1028, p. 111, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 32 v°, sous le titre *Privilegium Innocentii Papae de dicimis et mansis et omnibus bonis*. Deux copies en sont conservées dans le carton H 1032, l'une collationnée le 26 juillet 1724.

5. - Rome, Latran, 23 mars 1218. - Honorius III confirme l'exemption de l'église Saint-Udon⁹⁾ et de son chapelain à Saint-Martin-des-Glandières conformément à l'accord passé avec l'archidiacre de Metz, Berthold, et l'évêque du diocèse Conrad de Scharfenberg¹⁰⁾. - Inc. *Cum a nobis petitur*.

Texte dans le cartulaire, p. 228-9 sous le titre *Privilegium Honorii Papae de ecclesia infra ambitum*, d'après le ms. lat. 10030 f° 63 r°-v°. Le texte a été transcrit une deuxième fois dans le cartulaire, p. 332-333.

6. - Rome, Latran, 27 mars 1218. - Sur requête de l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières et de ses moines Honorius III confirme les possessions de Grunstadt et de Mertenheim au diocèse de Worms, que l'évêque du lieu Lupold¹¹⁾ et son Chapitre avaient concédées par actes officiels (*authentica instrumenta*). - Inc. *Solet annuere*.

Texte dans le cartulaire, A.D. Mos. H 1028, p. 106, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 30 r°.

7. - Rome, Latran, 26 mai 1223. - Honorius III confirme à l'abbaye Saint-Martin-des-Glandières les droits sur l'église de Hellimer et l'hôpital de Longeville¹²⁾. - Inc. *Iustus petentium desideris*.

Texte dans le cartulaire B.N., ms. lat. 10030 f° 59 r°, mais omis dans le cartulaire des A.D. Moselle. Original conservé aux A.D. Mos. H 1123. Bulle signalée par WOLFRAM, *Jahrbuch* 1 (1888-1889), p. 199 n° 50.

8. - Rome, Latran, 28 septembre 1223. - Honorius III confirme à l'abbaye Saint-Martin-des-Glandières les droits sur l'hôpital de Longeville. Inc. *Iustus petentium desideris*.

Texte dans le cartulaire B.N., ms. lat. 10030 f° 3 v°, sous le titre *Confirmatio hospitalis in Longavilla*, mais omis comme le précédent dans le cartulaire des A.D. Mos.

9. - Viterbe, 11 mars 1262. - Urbain IV confirme les privilèges et les immunités concédées par ses prédécesseurs à l'abbaye Saint-Martin-des-Glandières. - Inc. *Cum a nobis petitur*.

9) L'église Saint-Udon, dite « capella infra septa coenobii nostri sita » ne peut être que l'église paroissiale et à la fois abbatiale. Sur le saint patron, reconnu avec Digne et Bodagisle (Undo, Dignus, Bodagislus) fondateur du monastère, voir P. Christophe ANDRÉ, « Saint Martin de Glandières, 14^e centenaire », dans *Église de Metz*, avril 1987, p. 23-27.

10) Précédemment évêque de Spire (1198), transféré au siège de Metz en 1212, mort le 24 mars 1224; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Les évêques*, p. 62.

11) Lupold von Schönfeld, évêque de Worms en 1196, puis archevêque de Mayence en 1212, mort le 7 février 1217; P. B. GAMS, *Series Episcoporum*, Ratisbonne 1873, p. 323; *Lexikon für Theologie und Kirche*, X, Fribourg en Br. 1965, col. 1225; sur les possessions en question voir TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel*, p. 82 et 85.

12) Voir ibidem, p. 82-3.

Texte dans le cartulaire, A.D. Mos. H 1028, p. 19-20 sous le titre *Privilegium Urbani Papae de libertatibus loci*, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 5 v°; signalé dans le régeste de WOLFRAM, *Jahrbuch* 1 (1888-1889), p. 205 n° 87⁽¹³⁾.

10. - Orvieto, 31 janvier 1264. - Sur les recommandations du duc de Lorraine et comte de Luxembourg⁽¹⁴⁾ et de son épouse, Urbain IV prie l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières⁽¹⁵⁾ de pourvoir d'une prébende, sans charge d'âmes, Anselme de Wokerungen, chanoine de Saint-Siméon de Trèves. - Inc. *Volentes dilectum filium*.

Bulle signalée par WIEGAND dans *Jahrbuch* 5 (1893) 145-6, n° 145.

11. - Orvieto, 28 mars 1264. - Urbain IV prie l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières de pourvoir d'une prébende Eberwin, prêtre et chanoine de Metz, qui avait été reçu dans ses fonctions par le cardinal-diacre de Saint-Georges-au-Vélabre, Pierre⁽¹⁶⁾, destitué ensuite par Alexandre [IV]⁽¹⁷⁾ puis réhabilité dans ses droits. - Inc. *Sua nobis dilectus*.

Bulle signalée dans le régeste de WIEGAND, *Jahrbuch* 5 (1893) p. 152, n° 167.

12. - Viterbe, 28 mai 1267. - Clément IV confirme la légalité de l'ensemble des possessions de Saint-Martin-des-Glandières. - Inc. *Religiosam vitam eligentibus*.

Texte dans le cartulaire A.D. Mos. H 1028 sous le titre *Privilegium Domini Clementis Papae IIII de omnibus possessionibus nostris*, p. 1-6, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 1 r° - 2 v°. Une copie dans le carton H 1032, collationnée à Longeville le 5 janvier 1750. La bulle est signalée dans le *Jahrbuch* par WOLFRAM, 1 (1888-1889), p. 206, n° 86, et éditée *in extenso* par TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel*, p. 91-4.

13. - Orvieto, 5 août 1272. - Grégoire X donne à l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières⁽¹⁸⁾ l'ordre de promulguer la sentence d'excommunication contre les frères soldats Henri et Thiethard de Paffendorf et leurs complices qui tiennent en captivité Thierry, abbé de Saint-Martin de Trèves et trois de ses moines, s'ils refusent de les relâcher. - Inc. *Sua nobis dilectus*.

Bulle signalée dans A. POTTHAST, *Regesta Pontificum Romanorum* II, Berlin 1875, p. 1658, n° 20587, et dans le régeste de SAUERLAND, *Jahrbuch* 10 (1998) 199, n° 198.

14. - Anagni, 6 juillet 1295. - Boniface VIII reconnaît aux moines de Saint-Martin-des-Glandières le droit d'hériter de biens meubles et immeubles au profit du monastère. - Inc. *Devotionis vestrae precibus*.

13) A noter que dans la bulle intervient la toute première fois la mention *Ordinis Sancti Benedicti*.

14) Ferry III, duc de Lorraine en 1251, mort le 31 décembre 1303; son épouse était Marguerite, fille de Thibaud IV de Champagne; *Dictionnaire de Biographie Française*, XIII, Paris 1971, col. 1162-4; *Bibliographie Lorraine* III, Metz 1972, p. 339-40, n° 4567.

15) Jean I, de 1262 à 1271; DUPRIEZ, *Les abbés réguliers*, p. 5.

16) Pierre Capoccio, promu cardinal par Innocent IV, le 28 mai 1244, légat en Allemagne en 1248, mort à Rome le 20 mai 1259; EUBEL, *Hierarchia Catholica* I, Münster W. 1913, p. 7.

17) Pape de 1254 à 1261.

18) Godefroy, abbé de 1271 à 1296; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 6.

Texte dans le cartulaire A.D. Mos. H 1028, sous le titre *Privilegium Bonifatii Papae nobis indultum super bonis mobilibus et immobilibus*, p. 8-9, d'après le ms. lat. B.N. 10030 f° 3 v°, Bulle signalée dans le régeste de WOLFRAM, *Jahrbuch* 1 (1988-1989), p. 209, n° 108 et publiée dans *Sauerland, Quellen zur Lothringischen Geschichte* I, Metz 1901, p. 7, n° 9, et TRIBOUT DE MOREMBERT, *Le temporel*, p. 76.

15. - Avignon, 15 octobre 1332. - Jean XXII accorde aux conditions à déterminer par l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières⁽¹⁹⁾ un bénéfice avec ou sans charge d'âmes à Jean-Louis Nitingen de Sarrebourg, clerc du diocèse de Metz. - Inc. *Laudabile testimonium*.

Texte dans SAUERLAND, *Quellen*, I, p. 307, n° 681.

16. - Avignon, 12 décembre 1343. - Clément VI nomme abbé de Saint-Martin-des-Glandières Nicolas de Princy⁽²⁰⁾, prieur de [S.-Pierre] d'Amel⁽²¹⁾. Inc. *Inter sollicitudines varias*.

Texte dans SAUERLAND, *Quellen*, II, Metz 1905, p. 32, n° 902.

17. - Avignon, 22 septembre 1346. - Par égard pour l'empereur Charles [IV], Clément VI accorde un bénéfice avec ou sans charge d'âmes à Nickilman, clerc du diocèse de Trèves, mais sous la dépendance de l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières. - Inc. *Suffragantia tibi merita*.

Texte dans SAUERLAND, *Quellen*, II, p. 64, n° 988.

18. - Villeneuve-lès-Avignon, 4 mai 1352. - Clément VI transfère Nicolas de Princy comme abbé au monastère de Gorze et lui substitue à Saint-Martin-des-Glandières Isembard de Mengues⁽²²⁾. - Inc. *Inter sollicitudines varias*.

Dans SAUERLAND, *Quellen*, II, p. 112, n° 1130.

1918. - Rome, 7 février 1369. - Urbain V nomme à la succession d'Isembard de Mengues, décédé, Renaud [de Beford]⁽²³⁾, prieur de Saint-Sauveur de Tesis⁽²⁴⁾, dans le diocèse de Brescia, bien que les moines de Saint-Martin ne portent pas le même habit religieux. - Inc. *Suscepti cura regiminis*.

Texte dans SAUERLAND, *Quellen*, II, p. 275, n° 1551.

20. - 1414-1415. - Jean XXIII se réserve la nomination de l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières pour des raisons particulières.

19) « Ad dispositionem abbatis »; l'abbé en charge de 1328 à 1343 était Thierry de Mengues; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 7.

20) Il resta en charge jusqu'en mai 1352; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 7; voir la bulle du 4 mai 1352, n° 18.

21) En latin Amella, aujourd'hui Amel-sur-l'Étang, dans le canton de Spincourt, arrondissement de Verdun; ancienne collégiale devenue prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Gorze en 982. L.H. COTTINEAU, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, I, Mâcon 1935, col. 83; *Dictionnaire d'Hist. et de Géogr. ecclés.* II, col. 1176-7.

22) DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 8.

23) *Ibid.*, p. 8.

24) Prieuré clunisien fondé vers l'an mil à Capodiponte, dans la Valcamonica, en Lombardie; voir G. CORADAZZI, *La pieve*, Travagliato 1980, p. 42; T. SINISTRÌ-E. MUTTI-A. MAZZA, *Guida della Valle Camonica*, Breno 1971, p. 111. Le *Répertoire... des abbayes* de Cottineau ne le mentionne pas.

Ignorant le décret de réservation les moines procédèrent à l'élection de Conrad de Castel; l'élu ne put entrer en fonction malgré un recours au Saint-Siège. Le Pape toutefois ne contesta pas le droit d'élection, mais celui de l'exercer à l'époque en question⁽²⁵⁾.

21. - Rome, 12 mai 1459. - Pie II accorde à l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières le privilège de l'anneau, de la mitre, de la crosse et des ornements épiscopaux ainsi que la faculté de donner la bénédiction solennelle à l'issue de la messe, des vêpres et des matines, sauf en la présence d'un évêque ou d'un légat apostolique.

Bulle signalée dans le recueil de L. Kessler, t. II, p. 234.

22. - Rome, 1560. - Pie IV adresse à l'évêque de Metz⁽²⁶⁾ et à l'intéressé le bref de confirmation de l'élection de Jean de Neuburg Séric (Sébrich) comme abbé de Saint-Martin-des-Glandières⁽²⁷⁾.

Cité dans le recueil de Kessler, I, p. 30.

23. - Rome, 20 mars 1564. - Pie IV confirme l'élection de Nicolas Pierrat⁽²⁸⁾ comme abbé de Saint-Martin-des-Glandières.

Cité de même dans le recueil de Kessler, I, p. 31.

24. - Rome, 29 mars 1605. - Paul V confirme l'élection de François Thierry comme coadjuteur de Claude Eliphy⁽²⁹⁾, abbé de Saint-Martin-des-Glandières, à la condition qu'il prenne l'habit monastique s'il ne le porte pas encore et qu'il fasse profession au terme de l'année de probation⁽³⁰⁾.

Cité dans le recueil de Kessler, I, 133.

25. - Rome, Sainte-Marie-Majeure, 19 mai 1614. - Paul V approuve l'introduction de la réforme dans l'abbaye Saint-Martin-des-Glandières et l'agrégation faite par François Thierry à la fédération de Saint-Vanne, avec séparation des menses abbatiales et conventuelles. - Inc. *Exposcit debitum pastoralis*.

Cinq copies du texte sont conservées dans le carton H 1042, chacune cousue en cahier de 5 à 10 pages, l'une collationnée sur l'original le 15 juillet 1618, une autre le 1^{er} février 1620; toutes de format 330 x 225 mm. Le soin mis à multiplier les copies conformes montre bien l'importance donnée à la réforme dans l'histoire du monastère.

26. - Rome, 7 août 1625. - Sur requête de François Thierry, abbé de Saint-Martin-des-Glandières, Urbain VIII transfère les deux menses du monastère à Nancy.

25) La liste de Dupriez place Conrad de Castel entre Jean Guemanne (1399-1414) et Mathias (1420-1422), *Les abbés*, p. 8-9.

26) François de Beaucaire de Puyguillon (1555-1567), mort au château de La Creste, dans l'Allier, le 14 février 1591; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Les évêques*, p. 76.

27) En charge jusque 1564; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 11.

28) Élu le 16 février 1564, resté en charge jusque 1572; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 11.

29) Abbé de 1582 à 1605, mort en 1611; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 11.

30) François Thierry prit l'habit et fit profession à Longeville le 3 novembre 1605; c'est sous son abbatiat (1606-1651) que Saint-Martin-des-Glandières s'agrégea à la réforme de Saint-Vanne; il mourut le 13 juillet 1651; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 12.

Bulle signalée dans N. DORVAUX, *Les anciens pouillés du diocèse de Metz*, Nancy 1902, p. 286. L'auteur note que les moines réformés ne firent pas usage des bulles et conservèrent les deux menses de même que leurs abbés réguliers jusqu'en 1752.

27. - Rome, Sainte-Marie-Majeure, 30 avril 1627. - Urbain VIII confirme l'union des possessions de Hellimer, de Freybouse, de Zelle (Grostenquin), d'Altrippe et de Diffenbach-lès-Hellimer faite avec la mense conventuelle par l'abbé de Saint-Martin-des-Glandières, François Thierry, soucieux d'assurer le vivre à sa communauté de 12 moines auxquels se sont ajoutés 4 religieux de chœur. - Inc. *Decet Romanum Pontificem*.

Le carton H 1042 contient deux copies de la bulle collationnée l'une par le notaire N. Albrecht en juillet 1627, le seconde le 27 avril 1634 par un autre notaire de Metz dont la signature est illisible.

28. - Rome, 1^{er} avril 1628. - Urbain VIII accorde à l'abbé François Thierry un coadjuteur en la personne du novice Étienne de Henning⁽³¹⁾.

Bulle signalée dans le recueil de Kessler, I, p. 36.

29. - Rome, 20 septembre 1756. - A la suite du décès de Henri Fauque⁽³²⁾, dernier abbé régulier de Saint-Martin-des-Glandières, Benoît XIV communique à l'évêque de Metz⁽³³⁾ la bulle de nomination de l'abbé commendataire, Stanislas-Catherine de Boufflers⁽³⁴⁾, clerc du diocèse de Toul, dûment agréé par le duc de Lorraine et de Bar, Stanislas [Leszczyński] et le roi de France Louis [XV]. La bulle précise les noms des ayants droit aux bénéfices, tous clercs des diocèses de Saintes, Strasbourg, Namur, Bayonne et Toul. - Inc. *Romani Pontificis providentia*.

Copie de 6 p., 350 x 230 mm, dans le carton H 1040, reçue à l'évêché de Metz le 22 novembre 1756, puis enregistrée au greffe des « insinuations ecclésiastiques » de Lorraine et du Barrois, le 20 décembre 1756.

Père Clément SCHMITT o.f.m.

31) Dit de Sainte-Catherine, plus tard abbé de Saint-Martin, 1651-1654; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 12.

32) Abbé de 1740 au 29 juillet 1752, date de son décès; DUPRIEZ, *Les abbés*, p. 15; *Dictionnaire de Biographie Française*, XIII, Paris 1971, col. 718; *Bibliographie Lorraine*, III, Metz 1972, p. 331, n° 4509.

33) Claude de Rouvroy de Saint-Simon, 1753- † 1760; TRIBOUT DE MOREMBERT, *Les évêques*, p. 81.

34) Dupriez le dit titulaire de 1752 à 1792, *Les abbés*, p. 15. Sur la famille de Boufflers voir *Bibliographie Lorraine*, II, Metz 1971, p. 199-201.